Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260724-2026_07_01B-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUILLET2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juillet, à vint et une heure et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, MEROT Auguste, BAUDOUIN Christophe, CORDUAN Jean-François, KERMOAL Anita, BOUCHARDON Anne, THOMAS Anne, BARAQUIN Emmanuelle, BERTHELOT Anthony

ABSENTS excusés : MONTESTIER Aurélien, HAVEZ Sandrine

Secrétaire de séance : THOMAS Anne

Date de convocation : 17 juillet 2026

***. ***

1. Décision Modificative n°01-2026 – Budget principal

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de la convention sur mandat passée avec le département pour les travaux de la RD 63 indiquant que les travaux effectués devront être imputés au compte 458, alors que les crédits avaient été prévus au compte 2151 lors de l'élaboration du BP 2026 avant la signature de la convention, il convient, pour régler les factures à l'entreprise SPTP de prendre la décision budgétaire suivante :

SECTION INVESTISSEMENT				
	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D - 45810	0.00 €	55 059 €	0.00 €	0.00 €
R - 45820	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 059 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide :

- D'**accepter** les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus

Extrait certifié conforme

Le Maire

Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR